
2019 11 18 Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Présents :

Viviane Arickx, Thierry Bonnefoi, Isabelle Bourda, Jacqueline Carcelès, Xavier Daran, Francis Dutech, Jacques Esparseil, José Moulis, Éric Rollandin.

Excusés :

Léonce Biamouret, Patrick Saint-Supéry

Secrétaire de séance :

Éric Rollandin

La séance est ouverte à 20h42

1. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 septembre 2019

L'ensemble des conseillers assure avoir lu et pris connaissance du compte-rendu de la réunion du 18 septembre 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide ce compte-rendu.

2. Délibérations

2.1 Avance pour GESTES sur 2020

Le Groupement pour une Entraide Sociale Territoriale En Savès (GESTES) a pour diverses raisons eu des salariés en arrêt de travail. Le groupement a dû faire appel à des personnels de remplacement. Ce surcoût de masse salariale ne peut pas être absorbé par la structure car en période de fonctionnement normal, les finances sont à l'équilibre. Il est fait appel à une cotisation exceptionnelle des communes partenaires calculée au prorata du nombre d'habitants : pour Noilhan, l'appel est de 503€.

Cette participation exceptionnelle constitue une avance sur 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.2 Changement d'attributaire pour la convention du chemin rural

Le Conseil Municipal avait choisi de conventionner avec un particulier pour l'attribution d'un chemin rural. Désormais, le conventionnant souhaite que l'attribution soit réalisée au nom la société qui en sera utilisatrice.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.3 Fiches projets pour la salle des associations et les modules annexes

L'idée serait de développer un lieu compatible avec le développement durable dans une logique d'innovation. Il s'agit de développer une économie de proximité avec un lieu de rencontres intergénérationnelles.

La réflexion doit être articulée avec une concertation de la population et des divers acteurs qui pourraient s'impliquer dans ce type de projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable pour qu'il soit déposé auprès du Pays Portes de Gascogne.

2.4 Versement d'une indemnité au percepteur

Comme tous les ans, les communes sont sollicitées pour l'indemnité de conseil. Cette année le montant demandé est de 268€. Monsieur le Maire souligne l'appui apporté par Madame la Perceptrice qui a réalisé un document de valorisation du compte de gestion qui sert d'appui décisionnel à l'investissement.

Le Conseil Municipal, avec 8 voix pour et 1 contre, donne un avis favorable.

2.5 Versement d'une compensation au Comité des jeunes

Suite à l'organisation du repas des aînés, le Conseil Municipal décide d'attribuer une compensation d'un montant approché de 1000€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

2.6 Remboursement de la caution au locataire du T2

Aucune observation n'ayant été formulée lors de la réalisation de l'état des lieux de sortie, la commune peut restituer la caution.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable.

3. Calendrier accessibilité

Un agenda par thème a été validé par le Conseil Municipal. Il convient de faire un état d'avancement des réalisations et de les poursuivre.

Eric Rollandin est chargé de suivre ce dossier.

4. Radar pédagogique

La commune de Noilhan reçoit diverses sollicitations concernant la mise à disposition d'équipements. Ces appareils disposent de diverses fonctionnalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à mettre à l'étude cette solution de sensibilisation des usagers de la route.

Mme Carcelès et M. Dutech sont en charge de l'action (contact avec le Conseil Départemental et avec les fournisseurs)

Information et questions diverses

L'acte d'achat du terrain de M. Tournan a été signé le 22 octobre 2019.

Le Noël du Conseil Municipal au personnel communal sera organisé le vendredi 20 décembre 18h00.

Les vœux du Conseil Municipal à la population auront lieu le 11 janvier.

La commune de Noilhan rappelle que l'*Amassado Gasconna* aura lieu à Samatan les 23 et 24 novembre.

Le repas des sages : fête des aînés organisée par le Comité des Jeunes a totalement répondu aux attentes ainsi un satisfecit général a été délivré !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 23h15